

La Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: rue de Chartres No 73.

NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 11 JANVIER 1883.

56me Année.

De M. le Gouverneur	100
De M. le Ministre des Finances	200
De M. le Ministre de l'Intérieur	150
De M. le Ministre de la Justice	100
De M. le Ministre de l'Agriculture	80
De M. le Ministre de l'Instruction Publique	120
De M. le Ministre de l'Armement	90
De M. le Ministre de la Marine	110
De M. le Ministre de la Guerre	130
De M. le Ministre de l'Industrie	70
De M. le Ministre de l'Économie Publique	60
De M. le Ministre de l'Énergie	50
De M. le Ministre de l'Éclaircissement	40
De M. le Ministre de l'Éducation	30
De M. le Ministre de l'Économie Sociale	20
De M. le Ministre de l'Économie Industrielle	10
De M. le Ministre de l'Économie Agricole	5
De M. le Ministre de l'Économie Commerciale	2
De M. le Ministre de l'Économie Publique	1
De M. le Ministre de l'Économie Sociale	0.50
De M. le Ministre de l'Économie Industrielle	0.25
De M. le Ministre de l'Économie Agricole	0.10
De M. le Ministre de l'Économie Commerciale	0.05
De M. le Ministre de l'Économie Publique	0.02
De M. le Ministre de l'Économie Sociale	0.01
De M. le Ministre de l'Économie Industrielle	0.005
De M. le Ministre de l'Économie Agricole	0.002
De M. le Ministre de l'Économie Commerciale	0.001
De M. le Ministre de l'Économie Publique	0.0005
De M. le Ministre de l'Économie Sociale	0.0002
De M. le Ministre de l'Économie Industrielle	0.0001
De M. le Ministre de l'Économie Agricole	0.00005
De M. le Ministre de l'Économie Commerciale	0.00002
De M. le Ministre de l'Économie Publique	0.00001

NOUVELLES-ORLEANS.

La situation aux Etats-Unis.

Le fait le plus caractéristique de la situation aux Etats-Unis est la détermination de la Chambre nationale, de voter par un vote décisif en faveur de la réforme électorale.

Le Congrès a adopté la loi qui autorise le Président à nommer et à démettre les juges fédéraux.

Le Sénat a adopté la loi qui autorise le Président à nommer et à démettre les juges fédéraux.

Le Congrès a adopté la loi qui autorise le Président à nommer et à démettre les juges fédéraux.

Le Sénat a adopté la loi qui autorise le Président à nommer et à démettre les juges fédéraux.

Le Congrès a adopté la loi qui autorise le Président à nommer et à démettre les juges fédéraux.

Le Sénat a adopté la loi qui autorise le Président à nommer et à démettre les juges fédéraux.

Le Congrès a adopté la loi qui autorise le Président à nommer et à démettre les juges fédéraux.

Le Sénat a adopté la loi qui autorise le Président à nommer et à démettre les juges fédéraux.

Le Congrès a adopté la loi qui autorise le Président à nommer et à démettre les juges fédéraux.

Le Sénat a adopté la loi qui autorise le Président à nommer et à démettre les juges fédéraux.

Nouvelles Télégraphiques.

Berlin, 6 Janvier. Les journaux de Berlin, commentant le discours de M. de Bismarck, ont exprimé leur satisfaction de voir le Reichstag se réunir à nouveau.

LOUISIANE.

La Rivière Rouge basait toujours rapidement, le temps que nous avons vu quelques jours d'eau plus haut que jamais.

M. Oscar Brederick, qui a été élu à la Chambre des Représentants, a été élu à la Chambre des Représentants.

Le Congrès a adopté la loi qui autorise le Président à nommer et à démettre les juges fédéraux.

Le Sénat a adopté la loi qui autorise le Président à nommer et à démettre les juges fédéraux.

Le Congrès a adopté la loi qui autorise le Président à nommer et à démettre les juges fédéraux.

Le Sénat a adopté la loi qui autorise le Président à nommer et à démettre les juges fédéraux.

Le Congrès a adopté la loi qui autorise le Président à nommer et à démettre les juges fédéraux.

Le Sénat a adopté la loi qui autorise le Président à nommer et à démettre les juges fédéraux.

Le Congrès a adopté la loi qui autorise le Président à nommer et à démettre les juges fédéraux.

Le Sénat a adopté la loi qui autorise le Président à nommer et à démettre les juges fédéraux.

Le Congrès a adopté la loi qui autorise le Président à nommer et à démettre les juges fédéraux.

Le Sénat a adopté la loi qui autorise le Président à nommer et à démettre les juges fédéraux.

Christianité.

Le second congrès de Christianité, qui s'est tenu à New York, a été très fructueux.

Le Congrès a adopté la loi qui autorise le Président à nommer et à démettre les juges fédéraux.

Le Sénat a adopté la loi qui autorise le Président à nommer et à démettre les juges fédéraux.

Le Congrès a adopté la loi qui autorise le Président à nommer et à démettre les juges fédéraux.

Le Sénat a adopté la loi qui autorise le Président à nommer et à démettre les juges fédéraux.

Le Congrès a adopté la loi qui autorise le Président à nommer et à démettre les juges fédéraux.

Le Sénat a adopté la loi qui autorise le Président à nommer et à démettre les juges fédéraux.

Le Congrès a adopté la loi qui autorise le Président à nommer et à démettre les juges fédéraux.

Le Sénat a adopté la loi qui autorise le Président à nommer et à démettre les juges fédéraux.

Le Congrès a adopté la loi qui autorise le Président à nommer et à démettre les juges fédéraux.

Le Sénat a adopté la loi qui autorise le Président à nommer et à démettre les juges fédéraux.

Le Congrès a adopté la loi qui autorise le Président à nommer et à démettre les juges fédéraux.

Le Sénat a adopté la loi qui autorise le Président à nommer et à démettre les juges fédéraux.

Le Congrès a adopté la loi qui autorise le Président à nommer et à démettre les juges fédéraux.

THEATRE DE L'OPERA.

Le Théâtre de l'Opéra a donné une représentation très intéressante.

Le Congrès a adopté la loi qui autorise le Président à nommer et à démettre les juges fédéraux.

Le Sénat a adopté la loi qui autorise le Président à nommer et à démettre les juges fédéraux.

Le Congrès a adopté la loi qui autorise le Président à nommer et à démettre les juges fédéraux.

Le Sénat a adopté la loi qui autorise le Président à nommer et à démettre les juges fédéraux.

Le Congrès a adopté la loi qui autorise le Président à nommer et à démettre les juges fédéraux.

Le Sénat a adopté la loi qui autorise le Président à nommer et à démettre les juges fédéraux.

Le Congrès a adopté la loi qui autorise le Président à nommer et à démettre les juges fédéraux.

Le Sénat a adopté la loi qui autorise le Président à nommer et à démettre les juges fédéraux.

Le Congrès a adopté la loi qui autorise le Président à nommer et à démettre les juges fédéraux.

Le Sénat a adopté la loi qui autorise le Président à nommer et à démettre les juges fédéraux.

Le Congrès a adopté la loi qui autorise le Président à nommer et à démettre les juges fédéraux.

Le Sénat a adopté la loi qui autorise le Président à nommer et à démettre les juges fédéraux.

Le Congrès a adopté la loi qui autorise le Président à nommer et à démettre les juges fédéraux.

Le Calibre Costume.

Le Calibre Costume est un vêtement très élégant et très confortable.

Le Congrès a adopté la loi qui autorise le Président à nommer et à démettre les juges fédéraux.

Le Sénat a adopté la loi qui autorise le Président à nommer et à démettre les juges fédéraux.

Le Congrès a adopté la loi qui autorise le Président à nommer et à démettre les juges fédéraux.

Le Sénat a adopté la loi qui autorise le Président à nommer et à démettre les juges fédéraux.

Le Congrès a adopté la loi qui autorise le Président à nommer et à démettre les juges fédéraux.

Le Sénat a adopté la loi qui autorise le Président à nommer et à démettre les juges fédéraux.

Le Congrès a adopté la loi qui autorise le Président à nommer et à démettre les juges fédéraux.

Le Sénat a adopté la loi qui autorise le Président à nommer et à démettre les juges fédéraux.

Le Congrès a adopté la loi qui autorise le Président à nommer et à démettre les juges fédéraux.

Le Sénat a adopté la loi qui autorise le Président à nommer et à démettre les juges fédéraux.

Le Congrès a adopté la loi qui autorise le Président à nommer et à démettre les juges fédéraux.

Le Sénat a adopté la loi qui autorise le Président à nommer et à démettre les juges fédéraux.

Le Congrès a adopté la loi qui autorise le Président à nommer et à démettre les juges fédéraux.

PRIX ÉTONNANMENT REDUITS!!!

Reduits en Atômes! Mis en pièces de droite et de gauche!

Le Congrès a adopté la loi qui autorise le Président à nommer et à démettre les juges fédéraux.

Le Sénat a adopté la loi qui autorise le Président à nommer et à démettre les juges fédéraux.

Le Congrès a adopté la loi qui autorise le Président à nommer et à démettre les juges fédéraux.

Le Sénat a adopté la loi qui autorise le Président à nommer et à démettre les juges fédéraux.

Le Congrès a adopté la loi qui autorise le Président à nommer et à démettre les juges fédéraux.

Le Sénat a adopté la loi qui autorise le Président à nommer et à démettre les juges fédéraux.

Le Congrès a adopté la loi qui autorise le Président à nommer et à démettre les juges fédéraux.

Le Sénat a adopté la loi qui autorise le Président à nommer et à démettre les juges fédéraux.

Le Congrès a adopté la loi qui autorise le Président à nommer et à démettre les juges fédéraux.

Le Sénat a adopté la loi qui autorise le Président à nommer et à démettre les juges fédéraux.

Le Congrès a adopté la loi qui autorise le Président à nommer et à démettre les juges fédéraux.

Le Sénat a adopté la loi qui autorise le Président à nommer et à démettre les juges fédéraux.

Le Congrès a adopté la loi qui autorise le Président à nommer et à démettre les juges fédéraux.

Le Congrès a adopté la loi qui autorise le Président à nommer et à démettre les juges fédéraux.

Le Sénat a adopté la loi qui autorise le Président à nommer et à démettre les juges fédéraux.

Le Congrès a adopté la loi qui autorise le Président à nommer et à démettre les juges fédéraux.

Le Sénat a adopté la loi qui autorise le Président à nommer et à démettre les juges fédéraux.

Le Congrès a adopté la loi qui autorise le Président à nommer et à démettre les juges fédéraux.

Le Sénat a adopté la loi qui autorise le Président à nommer et à démettre les juges fédéraux.